Revenu national

Les dépenses au chapitre du ministère du Revenu national ont été, en 1958-1959, de 70 millions, contre 68 millions en 1957-1958; elles ont donc augmenté de 2 millions.

L'augmentation des dépenses à la division de la douane et de l'accise est due principalement aux frais plus élevés d'exploitation et d'entretien des ports et, à la division de l'impôt, aux frais plus élevés des bureaux régionaux.

TABLEAU 23
(en millions de dollars)

Revenu national	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation
	(provisoire)	1958	diminution (-)
Division de la douane et de l'accise	37.4 31.9 0.2	36.5 31.0 0.2	0.9
	69.5	67.7	1.8

Nord canadien et Ressources nationales

Les dépenses effectuées au cours de l'année financière pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales se sont élevées à 75 millions de dollars; c'était une augmentation de 26 millions sur le total de 1957-1958.

La principale augmentation des dépenses dans ce ministère s'est produite dans la Direction des parcs nationaux puis dans celle des régions septentrionales et des terres. A la Direction des parcs nationaux, l'augmentation de 7 millions se répartit à raison de 6 millions pour la construction et d'un million pour l'administration. L'augmentation de 15 millions accusée par la Direction des régions septentrionales et des terres est attribuable principalement aux dépenses suivantes: 7 millions pour la construction et 2 millions pour les frais de fonctionnement et d'entretien dans les Territoires du Nord-Ouest, 2 millions pour la construction au Yukon et 3 millions pour les routes d'accès aux ressources.

TABLEAU 24 (en millions de dollars)

Nord canadien et Ressources nationales	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation
	1959 (provisoire)	1958	diminution (-)
Direction des parcs nationaux. Direction des ressources hydrauliques. Direction des régions septentrionales et des terres. Direction des forêts. Office canadien du tourisme. Frais administratifs et généraux	25.1 2.5 33.2 8.0 2.2 4.0	17.8 1.9 18.6 7.2 1.9 1.7	7.3 0.6 14.6 0.8 0.3 2.3
CARANTANTON AND AND ALLEMAN CONTRACTOR SECTION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	75.0	49.1	25.9